

JEUDI 26 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-six mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de RIVARENNES, légalement convoqués le dix-neuf, se sont réunis en séance publique ordinaire sous la présidence de Madame Agnès BUREAU, Maire.

Etaient présents (es) MMES et MMS les Conseiller (es) Municipaux :

Agnès BUREAU	Michel ALLARD	Roger BOYER	Sylviane DUBOIS
Gérard BAZIN	Philippe RÉAL	Nadine BLOTTIN	Sébastien MOREAU
Marie LE BAS	Sophie BUSSEREAU	Gérald SALMON	Maëlle LE TARNEC
Fabienne BELLANGER	Hakim ABBES	Arnaud ROUSSEAU.	

Secrétaire de séance : Maëlle LE TARNEC.

Le compte-rendu de la dernière réunion est lu, approuvé à l'unanimité et signé.

Délibération n° 03/2015/11 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS 2015

Madame le Maire présente un tableau de simulations budgétaires et donne lecture du rapport du comité de finances qui propose de ne pas augmenter le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties et d'augmenter de 1,5 % le taux de la Taxe d'Habitation et de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

Monsieur BAZIN fait remarquer que la base et le taux du foncier non bâti auraient pu être rajoutés sur ce tableau. Il estime que la méthode de vote paraît incohérente car il est plus logique de voter une augmentation des taux en fonction d'un produit attendu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède au vote à main levée et décide à l'unanimité d'augmenter les taux d'impositions de la Taxe d'Habitation et de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties de 1,5 % et de ne pas augmenter le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'année 2015, ce qui donne les taux suivants :

➤ Taxe d'Habitation	13.13 %
➤ Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	19.90 %
➤ Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties	49.27 %

Délibération n° 03/2015/12 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014 COMMUNE

Madame le Maire présente le Compte de Gestion 2014 établi par le Receveur Municipal, qui présente un montant des titres à recouvrer et des mandats émis conforme aux écritures de sa comptabilité administrative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le Compte de Gestion 2014.

Délibération n° 03/2015/13 : **VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014 ASSAINISSEMENT**

Madame le Maire présente le Compte de Gestion 2014 assainissement établi par le Receveur Municipal, qui présente un montant des titres à recouvrer et des mandats émis conforme aux écritures de sa comptabilité administrative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le Compte de Gestion 2014 assainissement.

Délibération n° 03/2015/14 : **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Madame le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel ALLARD, adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Madame Agnès BUREAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat rep 2013	58 328.68			222 490.90	58 328.68	222 490.90
Opérations 2014	55 878.17	149 488.08	538 578.12	557 064.84	594 456.29	706 552.92
TOTAUX	114 206.85	149 488.08	538 578.12	779 555.74	652 784.97	929 043.82
Résultat de clôture		35 281.23		240 977.62		276 258.85
Restes à réaliser	183 600.00	100 000.00			183 600.00	100 000.00
Totaux cumulés	183 600.00	135 281.23		240 977.62	183 600.00	376 258.85
Résultats définitifs	48 318.77			240 977.62		192 658.85

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus à l'unanimité.

Délibération n° 03/2015/15 : **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 : BUDGET ASSAINISSEMENT**

Madame le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel ALLARD, adjoint, délibérant sur le compte administratif assainissement de l'exercice 2014 dressé par Madame Agnès BUREAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat rep 2013	490.65			118 837.29	490.65	118 837.29
Opérations 2014	234 601.99	203 149.30	40 168.72	68 505.64	274 770.71	271 654.94
TOTAUX	235 092.64	203 149.30	40 168.72	187 342.93	275 261.36	390 492.23
Résultat de clôture	31 943.34			147 174.21		115 230.87
Restes à réaliser	383 000.00	271 900.00			383 000.00	271 900.00
Totaux cumulés	414 943.34	271 900.00		147 174.21	383 000.00	387 130.87
Résultats définitifs	143 043.34			147 174.21		4 130.87

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus à l'unanimité.

Délibération n° 03/2015/16 : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2014 COMMUNE

Le Conseil Municipal,

- Après avoir voté le Compte Administratif 2014 qui fait apparaître un excédent d'exploitation de 240 977.62 €.
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,

☞ Décide **d'affecter à l'unanimité le résultat** d'exploitation comme suit :

Pour mémoire prévision budgétaire (virement à la section de d'investissement)	: 103 894.90
Déficit d'investissement 2014	: 35 281.23
Restes à réaliser en dépenses	: 183 600.00
Restes à réaliser en recettes	: 100 000.00

= part minimum à affecter à l'investissement	48 318.77
Reprise du solde de clôture en fonctionnement	: 240 977.62

SOLDE DE CLOTURE DISPONIBLE	: 222 490.90

A inscrire au Budget Primitif 2015:

001 : solde d'investissement reporté en recettes d'investissement	: 35 281.23
002 : résultat de fonctionnement reporté en recette de fonctionnement	: 192 658.85
1068 : affectation en recette d'investissement.	: 48 318.77

Délibération n° 03/2015/17 : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2014 BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

- Après avoir voté le Compte Administratif assainissement 2014 qui fait apparaître un excédent d'exploitation de 147 174.21 €.
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation assainissement de l'exercice 2014,
☞ Décide **d'affecter à l'unanimité le résultat** d'exploitation comme suit :

Pour mémoire prévision budgétaire (virement à la section de d'investissement)	:141 837.29
Déficit d'investissement 2014	: 31 943.34
Restes à réaliser en dépenses	:383 000.00
Restes à réaliser en recettes	:271 900.00

= part minimum à affecter à l'investissement	143 043.34
Reprise du solde de clôture en fonctionnement	: 147 174.21

SOLDE DE CLOTURE DISPONIBLE	: 4 130.87
A inscrire au Budget Primitif 2015:	
001 : solde d'investissement reporté en dépenses d'investissement	: 31 943.34
002 : résultat de fonctionnement reporté en recette de fonctionnement	: 4 130.87
1068 : affectation en recette d'investissement.	: 143 043.34

Délibération n° 03/2015/18 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 COMMUNE

Madame le Maire présente la proposition de budget primitif 2015 étudiée par le comité consultatif des finances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède au vote à main levée et vote par voix « pour » et abstentions le Budget Primitif Communal 2015 :

- ☞ Qui s'élève en dépenses de fonctionnement à la somme de 647 399.85 € et en recettes de fonctionnement à la somme de 714 399.85 € ce qui représente un « suréquilibre comptable » de **67 000.00 €**
- ☞ Qui s'équilibre en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 298 380.81 €.

Délibération n° 03/2015/19 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 ASSAINISSEMENT

Madame le Maire présente la proposition de budget primitif 2015 assainissement étudiée par le comité consultatif des finances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède au vote à main levée et vote par voix « pour » et abstentions le Budget Primitif Assainissement 2015 :

- ☞ Qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 71 635.87
- ☞ Qui s'équilibre en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 360 274.21 €.

Délibération n° 03/2015/20 : CONTRAT DE MAINTENANCE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : CHOIX DU PRESTATAIRE

Monsieur l'adjoint en charge de l'assainissement présente deux devis concernant la prestation d'assistance technique pour le suivi, la maintenance et l'entretien des deux postes de refoulement et du réseau d'assainissement collectif ainsi que pour la facturation de la redevance :

- ☞ Société VEOLIA : 9 880.00 € HT
- ☞ Société SOGEA : 9 731.00 € HT

Il précise que la société VEOLIA assure dans son offre l'entretien préventif et curatif du réseau alors que la société SOGEA ne traite que du préventif. Pour 500 ml par an le coût est de 931.00 €. Si l'on compare les 700 ml assurés par VEOLIA, le coût de l'option SOGEA remonte à 1 303.00 € HT et son offre globale remonterait à 8 800.00 € + 1 303.00 € = 10 103.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient à l'unanimité la proposition de la société VÉOLIA d'un montant de 9 880.00 € HT annuel pour la maintenance et à 5.00 € HT par abonné pour la facturation de la redevance.

DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLEGE D'AZAY LE RIDEAU

Madame le Maire donne lecture d'un courrier du collège Honoré de Balzac d'Azay le Rideau sollicitant une subvention d'un montant de 100 € dans le cadre de la création d'une mini-entreprise au sein du collège dénommée « Lampe éco design ». Le nom de ou des élèves concernés domiciliés sur la commune n'est pas précisé.

Messieurs BAZIN et BOYER demandent si la Communauté de Communes a été sollicitée.

Madame DUBOIS estime que cette démarche est similaire aux demandes faites pour les voyages scolaires et que le Conseil Municipal suit toujours la même ligne de conduite en refusant celles-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reporter sa décision à une prochaine séance après avoir obtenu des renseignements complémentaires.

COMPTE-RENDUS DE RÉUNIONS

Conseil d'école : Sylviane DUBOIS

La date de la rentrée scolaire est fixée au 31 août 2015. Le jeudi de l'ascension sera libéré. Les dates des rencontres chorales ont été fixées. La liste des travaux à effectuer et du matériel à acheter a été faite. Une imprimante est à changer. Les sorties de fin d'année sont organisées. Il y a beaucoup d'inscriptions de petits pour l'an prochain, ce qui va poser un problème de place pour la sieste. Il existe des problèmes de violence verbale et physique à St Benoit. Il y a un souci par rapport aux TAPS pour l'an prochain. La solution de louer un algéco peut-elle être envisagée par rapport au manque de place.

Monsieur ABBES propose d'occuper le local technique pour les TAPS. Madame le Maire lui indique que l'association de la poire tapée doit visiter le local et donner une réponse. La commune se renseigne sur le prix de location d'un algéco.

Conseil communautaire : Agnès BUREAU

Approbation du diagnostic et de la trame stratégique et affermissement des tranches conditionnelles du PLH (Programme Local de l'Habitat). Marché portant sur la fourniture d'un logiciel de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité. Convention de télépaiement TIPI pour le transport scolaire. Modification du règlement des transports scolaires. Instruction des droits des sols et convention de mise à disposition de personnel. Convention de partenariat avec l'association PETRI. Travaux pour l'accueil du RAM au pôle social.

RPI : Agnès BUREAU

Vote du budget, prix du ticket de cantine (sans augmentation, 3.15 et 4.60). Modification du tableau des emplois. Règlement des paiements de la cantine par rapport aux dettes : Les inscriptions à la cantine scolaire auront lieu à Rigny-Ussé avec paiement à l'appui. Adhésion au FLES. Problèmes de discipline et de dettes.

Le coût de la participation au RPI s'élève à 1 039.69 € par élève.

ADAC : Michel ALLARD

Le Directeur de l'ADAC (Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales) a été contacté pour une étude du projet d'aménagement de la rue des quarts. Il reviendra pour présenter à la commune les différents scénarios possibles.

Il conseille à la commune dans un premier temps de faire réaliser un PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements publics). Ce document consiste à faire un audit de l'ensemble de l'agglomération afin de cerner les points à améliorer et de mettre en place des dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées ou à mobilité réduite l'ensemble de la circulation piétonne.

L'ADAC propose de venir en aide à la commune pour la réalisation de l'Audit qui précèdera le choix d'un bureau d'études. Ce PAVE est nécessaire pour parer aux contraintes. Une réunion du comité voirie est prévue ultérieurement.

SATESE : Roger BOYER

Une convention est passée avec l'ADAC pour améliorer les projets de remise en œuvre du SPANC. La Loi oblige de refaire les contrôles au bout de 6 ans et ultérieurement l'obligation de faire les travaux. Prestations à proposer aux communes.

Un document « Flash info » est consultable sur le net et en mairie. « Prenons soin de l'eau.fr ».

SMICTOM : Gérard BAZIN

Budget de 11 millions. Un excédent important se cumule pour prévoir de gros investissements en 2018 et 2019. Une augmentation de 1.4 est préconisée. Le coût par habitant est de 58.82 € à Rivarennnes pour 1 collecte par semaine. Le coût pour les déchèteries est de 375 426 € HT. Un appel d'offres va être réalisé pour les collectes car les marchés sont trop anciens.

SIEIL : Gérard BAZIN

Budget de 40 millions environ. De plus en plus de communes adhèrent à la compétence éclairage public. En ce qui concerne la compétence tarifs jaunes et verts d'électricité, les communes doivent se manifester avant le 31 mai afin de lancer l'appel d'offres. Le SIEIL aimerait prendre la compétence fibre.

PNR : Philippe RÉAL

La réunion s'est déroulée à St Germain/Vienne. Budgets et questions diverses.

Compte Administratif 2014 : 2,717 millions en fonctionnement et 412 000 € en investissement.

Budget Primitif : 2,863 millions.

La cotisation des communes est de 1 € par habitant. La situation de la trésorerie s'améliore. Appel à projets du ministère de l'écologie : inciter sur le plan climat énergies positives. Affichage publicitaire : au 13 juillet 2015 les prés-enseignes doivent disparaître. Les villes de Saumur et Doué la Fontaine ont un plan, les autres communes sont gérées par les Sous-Préfets. Un courrier sera adressé aux contrevenants après le 14 juillet puis 35 euros par jour de retard. Les bandeaux gérés par le Conseil Général resteront. Il faut distinguer pré-enseigne et enseigne.

Prochaines réunions :

- Elections Départementales le 29 mars : Madame le Maire donne quelques précisions sur les modalités de vote.
- Comité culture-loisirs étendu aux conseillers le 30 mars et comité fleurissement à 19 H 30.
- PNR le 31 mars.
- Comité enfance-jeunesse le 09 avril
- Comité de Jumelage Lasnes le 14 avril
- PNR le 09 avril à 9 H 00 à Rivarennnes pour la visite des peupleraies
- Communauté de Communes à Thilouze le 16 avril à 18 H 30
- Conseil Municipal le 30 avril à 20 H 00
- Marathon le 26 avril

QUESTIONS DIVERSES

Philippe RÉAL : musée de la poire tapée.

Les crédits LEADER Européens ne financent pas les investissements. Cette clause est négociable dans le cas où il existe un intérêt local. Cependant les crédits ne peuvent

intervenir seulement si une institution française prend en charge la dépense. Dans le cas présent ce n'est pas le cas pour le projet de musée de la poire tapée.

Hakim ABBES : utilisation des produits phyto-sanitaires

Monsieur ABBES donne lecture d'un courrier accompagné de documents adressé au Maire et au Conseil Municipal concernant l'environnement et l'utilisation des produits phytosanitaires. Ce courrier n'est pas signé. Monsieur ALLARD demande à Monsieur ABBES quel en est l'auteur. Celui-ci lui répond qu'il s'agit de Madame Gyliane MARCHANDIN. Monsieur ALLARD précise que les produits utilisés sont aux normes et que les utilisateurs ont suivi une formation.

Hakim ABBES : circulation « rue de la buronnière »

Monsieur ABBES donne lecture d'une requête concernant la circulation « rue de la buronnière » signée des riverains de cette même rue et sollicitant une réflexion sur les mesures de sécurité à envisager. Madame le Maire précise que le problème sera étudié lors de l'établissement du PAVE.

Gérard BAZIN : Vente du terrain de la buronnière aux médecins et éclairage public.

Monsieur BAZIN demande si la vente du terrain aura lieu en 2015 ? Madame le Maire lui répond que la commune attend la réponse des médecins.

Monsieur BAZIN demande si la commune a des nouvelles de la société CITEOS concernant le contrat de maintenance de l'éclairage public ? Madame le Maire répond que la commune attend leur visite.

Michel ALLARD : Dégradation de la route d'Armentières

Suite aux dégradations de la route d'Armentières par la société BEMA lors des travaux de broyage des copeaux de bois peupliers, un courrier de mise en demeure a été adressé à cette société pour remise en état avant le 10 avril.

La séance est levée à 23 H 00